

CPE.BC
des lutins



SERVICE DE GARDE EN MILIEU DE VIE

PROJET-PILOTE EN FAVEUR DE LA RÉTENTION ET DU
RECRUTEMENT DES RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE
EN MILIEU FAMILIAL AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

PRÉSENTÉ LE 28 MAI 2021

Table des matières

Préambule.....	2
Mise en contexte.....	2
Groupe de travail.....	3
Démarche	3
Objectifs du projet-pilote.....	4
Service de garde en milieu de vie.....	4
Définition	4
Objectifs	4
Bénéfices	4
Fondements du projet-pilote.....	6
Partenaires envisagés.....	7
Les partenaires du réseau sollicités	7
Les partenaires de la communauté	7
Responsabilités des parties	7
Le bureau coordonnateur	7
La RSG.....	8
Le partenaire de la communauté	8
Le ministère de la Famille.....	8
Critères d’admissibilité	9
Modalités	9
L’entente tripartite entre le BC, la RSG et le partenaire de la communauté	9
Aspects légaux.....	10
Étapes de réalisation	11
Synthèse.....	12

Préambule

Les services de garde en milieu familial répondent aux besoins de nombreux parents qui souhaitent offrir à leur enfant un milieu convivial, stable et confortable, et ce, dans des milieux reconnus ayant des obligations à respecter en matière de santé, sécurité et bien-être. Malheureusement, depuis les dernières années, les services de garde en milieu familial sont de moins en moins nombreux dans tout le Québec et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ) n’y fait pas exception. Au Québec, près de 2000 responsables d’un service de garde en milieu familial (RSG) auraient mis un terme à leur reconnaissance en 2020. Ici en région, ce sont 90 RSG qui ont mis fin à leur reconnaissance pour l’année 2020-2021, alors que seulement 39 ont obtenu une nouvelle reconnaissance dans la même période, occasionnant encore 300 places en moins pour les parents. Soucieux d’une offre de service qui répond aux besoins des parents de leur territoire et du développement des places en milieu familial, les bureaux coordonnateurs (BC) de la région s’investissent constamment dans la recherche de solutions face à cette baisse du nombre de services de garde en milieu familial et souhaitent favoriser leur rétention. Ils se sont donc mobilisés dans les derniers mois afin de faire émerger des pistes de solutions pour contrer cette problématique qui les concerne tous. C’est ainsi qu’est née l’idée d’un projet-pilote en faveur de l’attraction et de la rétention des RSG dans la région du SLSJ, qui sera présenté à travers ce document.

Mise en contexte

Face à la baisse du nombre de services de garde en milieu familial offerts aux familles, et ce malgré les efforts promotionnels déployés, les BC de la région ont voulu connaître les raisons qui expliquent ces fermetures. Selon des sondages effectués par les BC auprès des RSG ayant mis fin à leur reconnaissance au cours des années 2019 à 2021, les résultats démontrent que :

- 38% d’entre elles ont quitté pour un changement de carrière ;
- 22% pour un départ à la retraite ;
- 15% pour travailler en CPE ou dans une garderie ;
- 15% pour d’autres raisons ;
- 10% pour cause de maladie.

Les sondages ont également démontré qu’aucune RSG ayant mis fin à sa reconnaissance l’a fait dans le but de se tourner vers la garde en milieu familial non reconnue. Fait important, 27% des RSG interrogées ont nommé que la lourdeur administrative était trop importante, ce qui a certainement eu un impact sur leur changement d’emploi. De plus, le personnel des BC a constaté que plusieurs

RSG qui ont mis fin à leur reconnaissance l'ont fait en raison de l'isolement vécu et des difficultés à opérer un milieu de garde à même leur résidence.

Les BC au cœur de ce projet-pilote ont donc pensé développer une offre de service qui répond à la fois aux besoins des familles, mais également aux besoins des RSG qui arrivent difficilement à concilier travail et vie personnelle, du fait que leur service de garde soit à même leur résidence. Au terme de plusieurs rencontres, le groupe de travail en est venu à conclure qu'il serait favorable, tant pour l'attraction que pour la rétention des RSG, de développer un mode de garde qui conserve les principaux avantages de la garde en milieu familial, sans que les services ne soient obligatoirement offerts dans la résidence de la RSG. Chaque BC a d'autant plus reçu des demandes qui abondent en ce sens au cours des dernières années. Ainsi, l'idée de développer les *services de garde en milieu de vie* s'est donc manifestée.

Groupe de travail

Le groupe de travail au cœur de ce projet est composé de tous les BC du SLSJ, incluant le CPE.BC Auetissatsh, qui fait partie des Premières Nations :

- CPE.BC Auetissatsh : madame Lise Savard, directrice générale.
- CPE.BC La Bambinerie : madame Aline Vaillancourt, directrice générale et madame Johanne Gauthier, directrice adjointe.
- CPE.BC Croque-la-vie : monsieur Serge Boily, directeur adjoint.
- CPE.BC La Culbute : madame Nathaly Julien, directrice adjointe.
- CPE.BC des Lutins : madame Sandra Larouche, directrice générale et madame Dominique Jean, adjointe administrative.
- CPE.BC Mini-Monde : madame Karine Duperré, directrice générale et madame Andrée Boudreault, directrice adjointe.

Démarche

Le groupe de travail a tenu plusieurs rencontres depuis le mois d'avril, qui ont permis de définir les grandes orientations de ce projet-pilote et ses objectifs, suite à l'idée initiale. Certains partenaires ont également été approchés et ont manifesté un intérêt pour collaborer à la réalisation de ce dernier, venant ainsi confirmer la possibilité et la pertinence d'aller de l'avant dès le mois de juin. De plus, le Regroupement des CPE.BC du Saguenay-Lac-Saint-Jean adhère à la vision d'un tel projet et a soutenu financièrement la mise à l'écrit de celui-ci. Le groupe de travail est actuellement à l'étape de présenter son projet au ministère de la Famille, principal acteur clé dans la réussite de celui-ci et poursuit ses représentations avec d'autres partenaires clés du projet.

Objectifs du projet-pilote

Par la présentation de ce document, les BC souhaitent d'abord obtenir le consentement et le soutien de la part du ministère de la Famille, pour assurer la mise en place de ce projet-pilote et ainsi augmenter la capacité d'attraction et la rétention des RSG dans la région du SLSJ.

Service de garde en milieu de vie

Le *service de garde en milieu de vie* provient de l'idée qu'il est possible d'atteindre un juste équilibre entre le mode de garde en milieu familial et la qualité de vie de certaines RSG qui trouvent plus difficile d'opérer leur service à même leur résidence. Partant de cette idée, le groupe de travail a imaginé un milieu de garde qui représente le contexte familial sécurisant pour l'enfant et la notion de responsable d'un service de garde, sans toutefois qu'il se retrouve dans une résidence privée. De plus, au terme de plusieurs échanges, le groupe de travail en est venu à considérer l'importance d'impliquer la communauté dans la mise en place de ce nouveau type de garde, ce qui est propice au développement de l'enfant. Ainsi, la pertinence de collaborer avec différents partenaires dans la communauté a pris tout son sens et s'est imbriquée dans les grandes orientations de ce projet.

Définition

Un *service de garde en milieu de vie* est un service de garde offert par une ou deux RSG reconnues par un BC ou en démarche de l'être, à l'intérieur ou près d'un établissement de la communauté avec qui un partenariat est établi. La *garde en milieu de vie* répond aux besoins des parents qui désirent profiter d'un environnement qui se rapproche de la garde en milieu familial, tout en permettant à la RSG d'offrir ce type de service en dehors de sa résidence privée et en privilégiant une approche collaborative avec différents acteurs de la communauté.

Objectifs

Le déploiement des *services de garde en milieu de vie* a d'abord pour objectif de répondre aux besoins des familles et des RSG, afin de diversifier, consolider et augmenter l'offre de service de garde sur le territoire du SLSJ. Ce projet-pilote permettra de développer rapidement des places subventionnées pour les parents de la région, tout en créant des partenariats avec la communauté.

Bénéfices

Il existe plusieurs avantages à mettre en place ce projet-pilote dans notre région, tant pour les parents, les enfants que la communauté :

- Développer rapidement un nouveau mode de garde novateur qui répond aux besoins des familles et des RSG.
- Élargir le bassin de candidature des RSG.
- Augmenter le nombre de places en service de garde dans la région.
- Exiger peu de frais à l'État.
- Conserver les bienfaits de la garde en milieu familial (convivialité, stabilité et sécurité).
- Exiger peu de changements légaux.
- Briser l'isolement des RSG.
- Permettre une meilleure conciliation travail et vie personnelle pour les RSG.
- Favoriser le travail d'équipe entre les RSG.
- Offrir des horaires de garde flexibles pour la communauté.
- Créer des partenariats avec les membres de la communauté et le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.
- Partager l'expertise entre les différents acteurs du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et la communauté.
- Permettre aux enfants de sociabiliser davantage (plus grand nombre d'enfants).
- Offrir aux enfants des espaces plus vastes pour favoriser leur développement global.
- Augmenter le taux d'occupation des BC.

Fondements du projet-pilote

Les principaux fondements qui encadrent la réalisation de ce projet sont les suivants :

- Le *service de garde en milieu de vie* est situé dans un établissement ou près d'un établissement issu de la communauté (municipalité, milieu de travail, milieu scolaire, CIUSSS, organismes communautaires, etc.), préconisant une approche collective entre la RSG et cet établissement. Le lieu doit faire l'objet d'une autorisation par le BC, selon des critères préalablement établis.
- La RSG maintient ses responsabilités quant aux obligations à respecter, notamment en matière de santé, de sécurité, de bien-être et de développement des enfants. Elle est également soumise au respect de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et de ses règlements, ainsi qu'aux normes sur la qualité des services.
- La RSG conserve son statut de travailleuse autonome.
- Le service de garde, même s'il est situé dans un établissement, doit respecter l'aspect convivial, stable et confortable du milieu familial, son contexte multiâge et un aménagement qui rappelle la résidence de l'enfant.
- Le *service de garde en milieu de vie* peut être offert par une seule RSG qui accueille au total six enfants, ou en regroupant au maximum deux RSG, pour un total de 12 enfants par milieu.
- Advenant le cas où deux RSG se regroupent pour offrir des *services de garde en milieu de vie*, chacune conserve ses propres ententes de services avec les parents utilisateurs de son milieu.
- Une entente tripartite doit être signée entre la RSG, le partenaire de la communauté et le BC, afin d'établir les rôles et responsabilités de chacun et les modalités de fonctionnement pour la durée du projet-pilote.
- Le nombre de *services de garde en milieu de vie* est variable d'un BC à l'autre, selon le nombre de candidatures potentielles et le nombre de places à l'agrément.
- Le projet-pilote sera d'une durée de deux ans, à partir du moment où le premier *service de garde en milieu de vie* débutera son offre de service.
- Une évaluation du projet-pilote sera effectuée à mi-mandat, c'est-à-dire 12 mois après la mise en place du projet.
- Une évaluation finale du projet-pilote sera également réalisée une fois le mandat terminé, c'est-à-dire deux ans après la mise en place du projet.

Partenaires envisagés

Afin que le projet-pilote puisse être déployé avec succès, différents partenaires du réseau et de la communauté seront appelés à travailler en collaboration avec les BC.

Les partenaires du réseau sollicités

- Les BC du SLSJ ;
- Le ministère de la Famille ;
- Les RSG qui répondront aux critères de sélection pour la mise en place d'un *service de garde en milieu de vie* ;
- Les associations représentatives des RSG ;
- Les associations des services de garde éducatifs à l'enfance ;
- Le Regroupement régional des CPE.BC du Saguenay Lac-Saint-Jean.

Les partenaires de la communauté

- Les municipalités ;
- Les MRC ;
- Les milieux de travail ;
- Les établissements scolaires ;
- Le CIUSS ;
- Les organismes communautaires ;
- Tout acteur de la communauté qui a de l'intérêt pour le développement d'une offre de service de garde de qualité.

Responsabilités des parties

Chaque partenaire envisagé dans le déploiement de ce projet aura des rôles et responsabilités à assumer afin d'assurer son bon fonctionnement. Voici donc un aperçu des responsabilités de chacune des parties :

Le bureau coordonnateur

- Assurer le déploiement et l'évaluation du projet-pilote ;

- Agir à titre de leader pour développer des partenariats ;
- Évaluer les lieux potentiels et s'assurer qu'ils répondent aux modalités du projet-pilote ;
- Lancer des appels d'offres de candidatures auprès des RSG reconnues ou non ;
- Évaluer les candidatures et s'assurer du respect des critères de sélection ;
- Conclure les ententes tripartites de partenariat ;
- Assurer le respect de la Loi et du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance et promouvoir la qualité des services ;
- S'assurer que les modalités du projet-pilote sont respectées par les RSG partenaires ;
- Accompagner les RSG partenaires tout au long du projet-pilote ;
- Faire la promotion du projet-pilote.

La RSG

- Déposer sa candidature lors des appels de projets et démontrer qu'elle répond aux critères de sélection ;
- Respecter la Loi et le règlement sur les services de garde éducatifs ;
- Respecter les fondements et modalités du projet pilote ;
- Collaborer avec le BC et le partenaire du projet ;
- Collaborer à l'évaluation du projet-pilote.

Le partenaire de la communauté

- Offrir différents services avec ou sans frais, selon l'entente conclue (locaux, ménage, électricité, etc.) ;
- Respecter l'entente de partenariat avec le BC et la RSG ;
- Collaborer avec le BC et la RSG.

Le ministère de la Famille

- Approuver la faisabilité du projet-pilote ;
- Soutenir les BC dans le déploiement du projet-pilote en définissant ses attentes et en adaptant légèrement la Loi et le règlement selon la réalité du projet.

Critères d'admissibilité

Pour la sélection des RSG partenaires du projet-pilote, une évaluation sera réalisée afin de démontrer que la candidate détient l'intérêt et les compétences favorables au succès pour la mise en place et la gestion d'un *service de garde en milieu de vie*. Si une candidate non reconnue démontre de l'intérêt pour devenir partenaire, le processus de reconnaissance habituel sera réalisé, en plus de l'évaluation des compétences reliées au déploiement du projet-pilote. Le groupe de travail envisage d'évaluer les critères suivants :

- Les motivations et l'intérêt de la candidate ;
- Ses aptitudes à collaborer avec le partenaire du projet ;
- Ses aptitudes à travailler en équipe, si elle se regroupe avec une autre RSG ;
- Ses aptitudes à créer un environnement qui respecte les fondements du projet-pilote.

Modalités

Plusieurs étapes mèneront à une entente tripartite entre le BC, la RSG et le partenaire de la communauté et seront définies par un processus rigoureux. Les ententes de partenariat comprendront des éléments précis venant encadrer la mise en place du projet.

L'entente tripartite entre le BC, la RSG et le partenaire de la communauté

Le modèle d'entente de partenariat contiendra au minimum les éléments suivants :

- L'identification de chaque partenaire ;
- Les responsabilités de chaque partie ;
- Les modalités quant au lieu où sera aménagé le *service de garde en milieu de vie* (accès au local, heures d'ouverture de l'établissement, frais encourus, prêt de matériel ou équipement, etc.) ;
- L'offre de service de garde et les moyens entrepris pour respecter les fondements du projet ;
- La clientèle priorisée ;
- Date de début et de fin de l'entente.

Aspects légaux

Le groupe de travail se soucie du respect de la Loi et du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, bien qu'il soit conscient que certaines adaptations seront nécessaires pour assurer la faisabilité du projet. C'est donc en collaboration avec le ministère de la Famille que le groupe de travail veillera à adapter le contexte légal, au besoin. Dans l'éventualité où le ministère accorderait une subvention de démarrage aux nouvelles RSG, celle-ci pourra être accordée aux RSG qui participeront au projet-pilote.

Étapes de réalisation

Suite à l'approbation du ministère pour le déploiement du projet-pilote, voici les étapes qui seront mises en place. Nous estimons à 120 jours la réalisation de ce projet :

Étapes	Échéancier
Appel des candidatures de partenariat avec la communauté	30 jours après l'approbation du ministère
Évaluation des candidatures de partenariat	30 jours après le dépôt des candidatures
Appel et évaluations des candidatures des RSG participantes	30 jours après l'approbation du ministère
Signature des ententes	30 jours après l'évaluation des candidatures RSG
Aménagement du milieu de garde et visite pour la conformité des lieux	30 jours après la signature des ententes
Ouverture officielle du premier <i>service de garde en milieu de vie</i>	120 jours après l'approbation du ministère
Évaluation mi-projet	12 mois après le déploiement du projet
Évaluation finale	24 mois après le déploiement du projet

Synthèse

En résumé, face à la baisse des services de garde en milieu familial offerts dans la région, qui empêche de répondre aux besoins de garde de nombreuses familles, et suite aux efforts promotionnels réalisés sans grand succès, les BC de la région se sont unis dans le but de trouver des solutions à cette problématique. Avec la force d'un travail d'équipe assidu et de consultations qui avaient pour but de favoriser le recrutement et la rétention des RSG, le groupe de travail a mis sur pied un projet-pilote qui vise à développer des *services de garde en milieu de vie*. Inspirés de la garde en milieu familial, ces services de garde permettraient de développer un nouveau mode de garde qui répond à la fois aux besoins des familles et des RSG, en favorisant l'attraction et la rétention de ces dernières. Nous croyons que ce type de garde novateur, offert en collaboration avec différents partenaires de la communauté, permettra de répondre au besoin criant actuel, soit le développement de places en milieu de garde. Puisque certains partenaires de la communauté ont déjà manifesté leur intérêt à collaborer pour la mise en place de ce projet-pilote, nous sommes convaincus de la viabilité de ce projet, suite à l'approbation du ministère. Ensemble, nous avons à cœur le développement des services de garde de qualité pour les familles de notre région et c'est pourquoi nous déploierons tous les efforts nécessaires pour que ce projet soit une réussite et qu'il contribue à stimuler la garde en milieu familial reconnue.